



Belvaux/Sanem, le 24 décembre 2024

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Monsieur le Ministre ayant dans ses attributions le Travail, en date du 12 décembre 2024, réf N° **1/2023/0677/159 rect**, la société

BELVAL MALL SARL

a eu l'autorisation **pour la modification de la surface commerciale à Esch-sur-Alzette, 7, Avenue du rock'n'roll, numéro cadastral 1884/17297.**

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté auprès du tribunal administratif statuant comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un **déla**i de **quarante jours** à partir de la notification de la décision par requête signée d'un avocat à la Cour.

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du **24 décembre 2024 au 02 février 2025 inclus.**

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

La secrétaire,
Pour la secrétaire empêchée,
la secrétaire adjointe
Tamara Duschène
Manon Greven



Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
la bourgmestre,


Simone Asselborn-Bintz